



République du Congo

**MINISTERE DU CONTROLE D'ETAT, DE LA QUALITE DU
SERVICE PUBLIC ET DE LA LUTTE CONTRE LES
ANTIVALEURS**

**Mot de circonstance du Professeur Jean-
Rosaire IBARA, Ministre du Contrôle d'État,
de la Qualité du Service Public et de la Lutte
Contre les Antivaleurs,**

à l'occasion

**de la Conférence des États parties à la
Convention des Nations Unies contre la
corruption.**

Atlanta, le 11 décembre 2023

**Mot de circonstance du Professeur Jean-Rosaire IBARA,
Ministre du Contrôle d'État, de la Qualité du Service
Public et de la Lutte Contre les Antivaleurs (MCEQSPLCA),
à l'occasion de la Conférence des États parties à la
Convention des Nations Unies contre la corruption.**

- **M**onsieur le Président de la dixième session de la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption ;
- **M**esdames et messieurs, en vos rangs, grades et toutes préséances respectées.

Mesdames et messieurs ;

J'ai l'insigne honneur de prendre la parole à cette auguste cérémonie pour représenter le gouvernement de la République du Congo.

A l'instar des autres pays membres de l'office des Nations-Unies contre la Drogue et le Crime (ONUDD), l'existence des cas de mal gouvernances constatées dans certains secteurs de la vie publique de mon pays, a été révélée à travers nombre d'études

et enquêtes réalisées par certaines ONG et institutions, tant nationales qu'internationales. Entre autres, les études diagnostiques sur la gouvernance et la corruption en République du Congo, réalisées en 2003 et 2009 par le Gouvernement avec l'appui du PNUD et de la banque mondiale.

De même, le rapport sur la gouvernance et la corruption publié par le gouvernement de la République en 2018 dans le cadre des négociations de la facilité élargie de crédit avec le FMI, avait mis en relief les défis énormes en matière de gouvernance et de corruption.

Résolument engagé à tracer un brillant destin pour son pays, le Président de la République, Chef de l'Etat, Son Excellence Denis SASSOU NGUESSO, a mis en place au sein du gouvernement, le **ministère du contrôle d'état, de la qualité du service public et de la lutte contre les antivaleurs**, à travers les décrets n°2021-330 du 6 juillet 2021 relatif à ses attributions et n° 2022-91 du 2 mars 2022 portant son organisation.

Les missions de notre ministère se résument à :

- contrôler l'action de l'état ;

- assurer la qualité du service public ;
- lutter contre les antivaleurs, dont la corruption.

Eu égard à ce qui précède, les actions du ministère du contrôle d'Etat, de la qualité du service public et de la lutte contre les antivaleurs, sont orientées entre autres vers les sept finalités stratégiques, à savoir :

1. imprégner l'administration publique de la culture du risque en mettant en place un dispositif normé de maîtrise de risques afin de renforcer l'adhésion des citoyens dans la gestion des affaires publiques notamment par la maîtrise du risque pays.

2. doter l'administration congolaise d'un cadre de référence d'exercice du contrôle administratif par l'élaboration d'un dispositif de contrôle interne constitué de :

- une composante **gestion des risques** ;
- une composante **contrôle permanent des opérations** ;
- une composante **contrôle permanent de conformité** ;

- une composante **audit interne** ;
- une composante **inspection générale** pour la prévention et la répression de la fraude.

3. Mettre en place un dispositif de contrôle de gestion prenant en compte le pilotage de la rentabilité financière de l'action publique et le contrôle budgétaire ;

4. Engager une démarche qualité dans l'administration publique par la mise en place d'un système de management de la qualité ;

5. Opérationnaliser la Gestion Axée sur le Résultat (GAR) par la mise en place d'un Système de Management de la Performance de l'Action Publique (**SMPAP**) ;

6. Conduire la Politique Nationale de Lutte Contre les Antivaleurs (PNLCA).

L'atteinte de ces nobles missions, ne peut se réaliser sans l'accompagnement des organisations internationales et des partenaires œuvrant dans ce cadre.

En pleine édification, notre ministère, par l'entremise du gouvernement de la République, reçoit des appuis multiformes de certains partenaires bi et multilatéraux qui ont mis en place des cadres de coopération visant à lui apporter leur appui dans l'amélioration de la gouvernance, à l'instar :

- du programme de bonne gouvernance signé en octobre 2020 entre le ministère en charge du Plan et le Programme des Nations Unies pour le Développement (**PNUD**);
- des accords de Facilité Elargie de Crédit (**FEC**) signés par le ministère des finances et le Fond Monétaire International (**FMI**) en 2019 et en 2021 ;
- du programme indicatif multi-annuel 2021-2027 avec l'Union européenne.

Aussi, dès notre arrivée à la tête de ce nouveau ministère aux défis colossaux, l'une des premières missions, était de réactiver la coopération entre le Congo et l'ONU DC, après une longue période d'hibernation, de près d'une dizaine d'années.

Aujourd'hui, la République du Congo a renoué avec l'ONU DC et ma présence et celle des membres de la délégation qui m'accompagnent entre autre la Commission Nationale de

Transparence et de Responsabilité (**CNTR**) dans la gestion des finances publiques et la Haute Autorité de Lutte contre la Corruption (**HALC**) en ces lieux, s'inscrivent dans la dynamique de la consolidation de coopération.

Dans le cadre de cette coopération et sous l'égide de l'Agence Nationale des Investigations Financières (**ANIF**), le Congo a bénéficié de la tenue des sessions de formations en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, en faveur des acteurs du secteur public, notamment, ceux relevant du département de la justice.

Comme exemplification, nous faisons nôtres les différents objectifs de la convention, conformément à son article 63. Ces différents objectifs devraient permettre, entre autres, à :

- **améliorer la capacité des États à mettre en œuvre la convention ;**
- **renforcer la coopération entre les états pour atteindre les objectifs de la convention ;**
- **promouvoir et examiner la mise en œuvre de la convention.**

A ce jour, au regard des défis majeurs que le Congo mon pays entend relever dans le domaine de la lutte contre les antivaleurs dont la corruption, sous la très haute autorité de **Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat**, l'appel à l'ONUDC de la tenue des ateliers de formation, renforcement des capacités des entités locales, cadres et agents du secteur public et privé ; en vue de l'amélioration de la qualité du service public et la lutte contre les antivaleurs est plus que sollicité.

L'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (**ONUDC**) est retenue comme un partenaire technique et stratégique pour accompagner notre ministère à faire face aux problèmes des antivaleurs, et bénéficiaire de son concours dans les domaines de :

- la lutte contre la corruption ;
- la lutte contre les détournements des fonds publics (crimes économiques) ;
- la lutte contre le blanchiment des capitaux ;
- la lutte contre la criminalité organisée, la piraterie et le financement du terrorisme ;

- la prévention du trafic de drogue, de la traite des êtres humains et du trafic illicite de migrants ; ...

Monsieur le Président,

Le Congo par le biais de mon ministère se dit entièrement disposé à la réalisation de tous projets ou collaboration avec l'ONUDC, en vue d'une application de la convention qui nous réunit ce jour : le Congo vous ouvre les portes de sa destination.

Enfin, monsieur le Président de la Conférence, chers participants, en vos rangs, grades et qualités respectifs, je formule les vœux de plein succès à nos travaux.

Je vous remercie.

Le Ministre

Jean-Rosaire IBARA. -